

Compte-rendu d'activités 2022

CNPF Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fiche technique mise à jour en juin 2023

La gestion durable des forêts privées en 2022

Type de document	Nombre de propriétaires	Surface
Plan Simple de Gestion (> 25 ha)	1 470	162 528 ha
Plan Simple de Gestion volontaire	486	7 915 ha
Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles	251	2 148 ha
Règlement Type de Gestion	93	762 ha

À noter qu'en 2022, le CNPF a agréé 26 PSG concernés par la réglementation environnementale L.122-7, soit près de 5 500 ha.

Les forêts gérées durablement représentent

2 300

propriétaires

173 353

hectares de forêts.

Les regroupements de propriétaires informels ou de gestion

Type de document	Nombre de propriétaires	Surface
ASL et ASGF	1 276	30 000 ha
PSG concertés	798	41 958 ha
GIEEF	305	5 074 ha

22 coupes groupées
pour **440 propriétaires**

Pour répondre au morcellement du foncier privé, le CNPF peut accompagner les propriétaires sous deux formes : des regroupements informels, pour la mise en place d'une opération forestière ponctuelle, ou des

Les regroupements reconnus par l'État

7 regroupements labellisés GIEEF : Groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers

ASLGF Massif des Ogres (84), ASLGF Laye Lauzon (04), ASLGF du Massif de Chanolette (04), ASLGF du Massif de Chabre Céans (05), ASLGF Est de la Sainte Baume (83), ASL des Pinèdes des Ogres (84), ASLGF Lure 2050 (04).

regroupements plus durables sous la forme d'associations syndicales libres par exemple.

Les bois issus des opérations sylvicoles mises en place dans ces regroupements permettent d'alimenter la filière locale.

Les actions phares

Alpes-de-Haute-Provence : **Volonne, opération coordonnée** **en forêts publique et privées**



Le plan d'aménagement de la forêt communale de Volonne prévoyait 40 ha de coupes d'amélioration en 2023. Le CNPF est intervenu à la demande de la commune pour mobiliser les propriétaires forestiers voisins, grâce à un financement de la Région SUD. En forêt publique, 2 800 m³ de bois ont été désignés par l'ONF puis récoltés. En forêt privée, un regroupement de 7 propriétaires a été mis en place pour une surface de 8 ha, avec 400 m³ de bois résineux et 100 stères de bois de chêne mobilisés. La commune, soutenue par les Communes forestières, souhaitait que les bois soient valorisés en circuit court dans la filière régionale. Les bois ont été exploités en « bois façonnés » et seront valorisés dans un rayon de moins de 120 km. Ce regroupement public-privé a permis de mutualiser les moyens et intervenants sur le massif, d'entretenir les forêts du territoire en contribuant à l'alimentation de la filière bois.

Hautes-Alpes : **projet DEGEFOR**

Développement de la gestion en forêt privée multifonctionnelle, expérimentale et coordonnée avec la gestion en forêt publique

Le CNPF PACA, en tant que chef de file, a associé au sein de ce projet l'AFAB, la Chambre d'Agriculture et l'ONF. Une nouvelle méthodologie de plan de massif a été testée sur la commune du Dévoluy. Il s'agissait de tenir compte des coupes programmées en forêt publique en vue de programmer celles de la forêt privée. De plus, il a été proposé aux propriétaires du plan de massif d'adhérer à l'AFAB. L'adhésion à cette association syndicale libre de propriétaires vise la mise en place d'une gestion sur le long terme. Enfin, un regroupement a été réalisé dans la forêt de Malemort. 74 propriétaires ont été réunis pour une surface de 60 ha. 10 196 m³ de bois ont été mobilisés pour 256 600 euros de prix de vente. Ce regroupement a également permis de tester les préconisations du nouveau SRGS. Ce projet a duré deux ans et a été financé par la Région et le Feader. Il a pris fin en 2022.

Alpes-Maritimes : **plantation d'adaptation** **au changement climatique**

La Région SUD travaille depuis plusieurs années avec les partenaires forestiers pour mettre en place des aides adéquates pour l'amélioration des forêts. Pour vulgariser l'usage de ces aides auprès des propriétaires forestiers, le CNPF a accompagné l'un d'entre eux dans la mise en place d'une plantation financée par la Région SUD. Cette plantation a pour objectif d'aider la forêt environnante à s'adapter au changement climatique par une diversification génétique et par l'introduction d'autres essences montagnardes adaptées aux sécheresses. L'essence principale est le mélèze, complétée par du calocèdre, de l'érable à feuille d'obier et de l'alisier torminal. Les enjeux de productions de bois d'œuvre et de préservation de l'environnement (paysager et espèces mellifères) sont inclus dans une réflexion multifonctionnelle de la forêt.

du CNPF PACA en 2022

Bernard Petit © CNPF

Bouches-du-Rhône : mettre en valeur le pin d'Alep auprès des propriétaires

Deux réunions ont été organisées dans le département en mai 2022 sur la valorisation du pin d'Alep, grâce à un financement de la Région SUD. Dans le cadre du travail global mené par la filière pour faire reconnaître l'intérêt de ce bois, le CNPF a sensibilisé les propriétaires à sa valorisation. La première réunion portait sur la visite d'un chantier d'exploitation forestière « arbres entiers » : organisation préalable, déroulement chronologique du chantier, tri des produits (pour le sciage en palettes, pour la biomasse, houppiers). La seconde journée était une démonstration d'une scierie mobile. Elle a permis de montrer que les bois de pins d'Alep régionaux peuvent être sciés et que leurs caractéristiques sont intéressantes, le tout nourri des échanges avec le scieur.

Var : améliorer les forêts et renforcer l'efficacité d'un ouvrage DFCI



Le Département du Var avait prévu pour 2023 une mise aux normes DFCI dans un secteur délicat aux abords de la RD 19. La forte pente et la présence de très gros pins rendaient les travaux d'abattage coûteux et la circulation sur la RD 19 allait devoir être perturbée. Pour grouper les interventions, une synergie a donc été recherchée entre exploitation des parcelles forestières adjacentes et mise aux normes DFCI. En 2022, grâce au financement du département du Var, le CNPF a contacté tous les propriétaires concernés pour leur expliquer l'opération. 29 propriétaires ont ainsi saisi l'opportunité de pratiquer une éclaircie dans leur forêt. Une entreprise forestière a accepté de faire face à des contraintes d'exploitation difficiles : 2 550 tonnes de pin et 150 stères de chêne ont pu être valorisées en bois de trituration et bois de chauffage, sur environ 25 ha.

Vaucluse : améliorer les connaissances sur les sols

Les sols forestiers jouent un rôle majeur dans les échanges de gaz à effet de serre avec l'atmosphère mais leur fonctionnement est encore mal compris. Un projet, financé par l'UE et intitulé HoliSoils, rassemble 20 partenaires européens. L'IMBE, un des partenaires du projet, a fait appel au CNPF, pour mettre en place un site expérimental de 4,5 ha à St Christol, en forêt privée. Il a pour objectif d'étudier l'impact de la gestion forestière dans une chênaie pubescente sur les cycles du carbone et des nutriments, sur la régénération forestière et sur la biodiversité du sol. Le CNPF a participé à la réflexion sur les protocoles expérimentaux pour y intégrer au mieux les pratiques et les questionnements des gestionnaires forestiers. Au total, 32 placettes ont été mises en place avec différentes modalités d'éclaircies, de cloisonnements et d'export des rémanents. Les résultats obtenus permettront de proposer des recommandations sur les itinéraires techniques à conseiller face aux changements climatiques.

Olivier Martineau © CNPF



Préparer l'avenir avec le nouveau Schéma Régional de Gestion Sylvicole

Suite à la validation du Plan régional de la Forêt et du Bois à la fin de l'année 2020, le CNPF a pour mission de renouveler les règles régionales qui s'appliquent en forêt privée : le Schéma Régional de Gestion Sylvicole. Ce SRGS est une déclinaison de la politique forestière nationale et de ses objectifs, adaptée aux spécificités des forêts privées régionales. Sa consultation permet au propriétaire d'élaborer une stratégie raisonnée de mise en valeur de sa forêt notamment lors de la rédaction d'un document de gestion durable. Ce document sert de référence au Conseil de centre pour agréer ou non un Plan Simple de Gestion, un Code de Bonne Pratique Sylvicole ou un Règlement Type de Gestion.

Les enjeux climatiques et environnementaux sont maintenant des sujets incontournables en forêt. Pour les prendre du mieux possible en compte, le CNPF a d'abord mené un travail technique en interne : analyser les références techniques locales issues des gestions et expérimentations mises en œuvre depuis plusieurs années, ainsi que les éléments bibliographiques. Plusieurs échanges sur le terrain ont permis d'ajuster les données chiffrées (taux de prélèvement, âge et diamètre d'exploitabilité, rotation...) et d'intégrer des spécificités locales.

Une seconde phase a associé l'ensemble des partenaires de la filière pour échanger sur les propositions et trouver un compromis : permettre la production d'une ressource renouvelable tout en intégrant des enjeux environnementaux, sociaux et climatiques exacerbés dans notre région. Il a également été possible de tester une nouvelle mesure : la conservation de bouquets « réservoirs » de biodiversité pour minimiser l'impact des coupes rases dans le feuillu. Ce travail va se poursuivre puisque le plus important reste à venir : vulgariser pour rendre accessible ce document pour sa mise en œuvre dans la gestion des propriétaires.

Sensibilisation des propriétaires forestiers

18 réunions de vulgarisation avec **295** participants

238 visites individuelles (1er contact) pour **4 785** ha de DGD.

À noter : en 2022, le CNPF a totalement renouvelé sa charte graphique et ses sites internet pour gagner en cohérence et en lisibilité.

2100 abonnés à la lettre électronique du CNPF PACA

Retrouvez le CNPF au plus près de votre territoire sur paca.cnpf.fr
et inscrivez-vous à notre lettre électronique en scannant ce QR code



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

